



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex
Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations

Délibération – Comité syndical du 16 décembre 2025

CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, FREDERIQUE DUC SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, SEBASTIEN BRIAND, PHILIPPE ROISINE ET PHILIPPE PRUD'HOMME	VOTES : POUR : 16
PRESENTS : 14 VOTANTS : 16	EXCUSES : PATRICE CHIROUZE, JAMES DUNAND SAUTHIER, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, BERNARD BRAGHINI, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA, MICHEL LUCIANI	
CARTE DE COMPETENCE ANIMATION QUORUM : 11	POUVOIRS : CHRISTIAN FRISON-ROCHE AYANT DONNE POUVOIR A RAYMOND COMBAZ CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY	CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 10/12/25	ABSENTS : EMMANUEL HUGUET, CATHERINE JULLIEN-BRECHES, PIERRETTE MORAND	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Rapporteur : Raymond COMBAZ

Délibération n°25-66

Objet : CARTE ANIMATION - Demande de subvention relative à la définition du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant de l'Arly

Considérant l'orientation fondamentale n°6B du SDAGE 2022-2027 portant sur la préservation, la restauration et la gestion des zones humides sur le bassin Rhône-Méditerranée porté par l'Agence de l'Eau

Considérant la programmation d'actions 2026 du SMBVA

Les zones humides jouent un rôle essentiel pour l'expansion des crues et pour la préservation de la ressource en eau (qualité, quantité). À l'échelle nationale, il est admis que ce sont aussi des réservoirs de biodiversité qui hébergent 30 % des espèces végétales menacées, la totalité des 43 espèces d'amphibiens métropolitains et 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent pour accomplir tout ou partie de leur cycle de vie. En outre, la préservation et la restauration des zones humides contribuent à l'adaptation aux effets du changement climatique, notamment en favorisant le stockage du carbone.

Il est proposé de réaliser un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant de l'Arly.

Il s'agit d'une étude à l'échelle du bassin versant visant à définir les fonctions et services des zones humides du territoire, ainsi que les pressions auxquelles elles sont soumises afin d'identifier et prioriser les enjeux de restauration et de préservation des zones humides du bassin versant.

Le plan de gestion stratégique des zones humides constitue la première étape pour la mise en place d'une gestion de ces milieux à l'échelle du bassin versant. Il définit en concertation avec les acteurs, les objectifs de non-dégradation et de restauration des zones humides et de leurs fonctions (ressource en eau, expansion des crues, préservation de la qualité des eaux, production de biodiversité, production d'habitats pour les espèces...). Il planifie la politique de gestion des zones humides pour l'ensemble du bassin versant (gouvernance, maîtrise d'ouvrage, plan local d'actions ou de gestion, priorités, échéances, coûts).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant TTC
Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant de l'Arly <i>Investissement</i>		60 000 €
	Total	60 000 €
RECETTES		
Agence de l'eau	80%	48 000 €
Département de la Savoie	A dét	
Département de la Haute-Savoie	A dét	
SMBVA - autofinancement	20%	12 000 €
	Total	60 000 €

>>>>><<<<<<

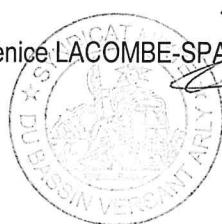
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- *d'approuver l'opération et son plan de financement,*
- *de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Département de la Haute-Savoie, du Département de la Savoie, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,*
- *de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,*
- *d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Ugine, le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO,



Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20251216-25-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025
Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

